

1. Dans quels cas devrions-nous nous abriter sur place?

À Montréal comme dans plusieurs grandes villes, les secteurs industriels côtoient les secteurs résidentiels, ce qui crée des risques importants dans le cas d'accidents industriels majeurs. C'est pourquoi la ville de Montréal travaille étroitement avec les industries qui utilisent des substances dangereuses afin de réduire les risques d'accidents industriels majeurs entraînant l'émission de gaz toxiques.

Le [Centre de sécurité civile de Montréal](#) dispose de plusieurs façons pour avertir la population.

2. Quelle est la durée de la sirène indiquant qu'il faut se mettre à l'abri?

Cette sirène se fait entendre pendant trois minutes et émet un son modulé.

3. Comment savoir si l'état d'urgence est fini?

La gestion de la situation d'urgence relève de la [Sécurité publique de la ville de Montréal](#). Lorsque cette situation et les risques sont maîtrisés, l'usine de soufre en collaboration avec la Sécurité publique confirme la fin de l'alerte. La sirène au son modulé retentira pendant 60 secondes. Par la suite, la Sécurité publique de Montréal émettra une communication au public.

Pour plus d'information, veuillez consulter la page Web de la Sécurité publique de Montréal.

4. Comment et quand les sirènes sont-elles testées ?

Les sirènes de l'usine de soufre sont testées en mode silencieux une fois par mois et ainsi que les systèmes de communication 9-1-1. Depuis 2007, l'usine de soufre participe aux tests annuels aux tests annuels en collaboration avec la Sécurité publique de la Ville de Montréal.

5. Quelle est la différence entre la sirène de la raffinerie de Montréal de Suncor et celle de l'usine de soufre de Montréal ?

La sirène d'alerte d'abri sur place est activée pendant 3 minutes et transmet une alerte sonore audible modulée. Elle ne doit pas être confondue avec les essais de sirènes d'évacuation des usines voisines comme la raffinerie Suncor de Montréal qui sont activées tous les mardis à 11 h dans l'Est de Montréal.